



Devenir gérant d'une micro-crèche La filiale Les p'tits Babadins





Présentation

Préambule

Le 7 novembre 2006, le ministre chargé de la famille a présenté un « **plan petite-enfance** » visant à diversifier et enrichir l'offre de services en matière d'**accueil du jeune enfant**. La possibilité d'expérimenter la création d'établissements, désignés par le terme « **micro-crèches** », figurait au titre de ces mesures.

Le décret n°2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements d'accueil de **la petite-enfance** a officialisé la possibilité de mise en place de réalisations de type expérimental. Ainsi, codifiés à l'article R.2324-47 du Code de la santé publique, d'une capacité d'**accueil limitée à dix places**, ces établissements ont pour objectif d'apporter une réponse adaptée à des besoins spécifiques : communes rurales de petite taille, zone urbaine sensible, zone d'activité économique...

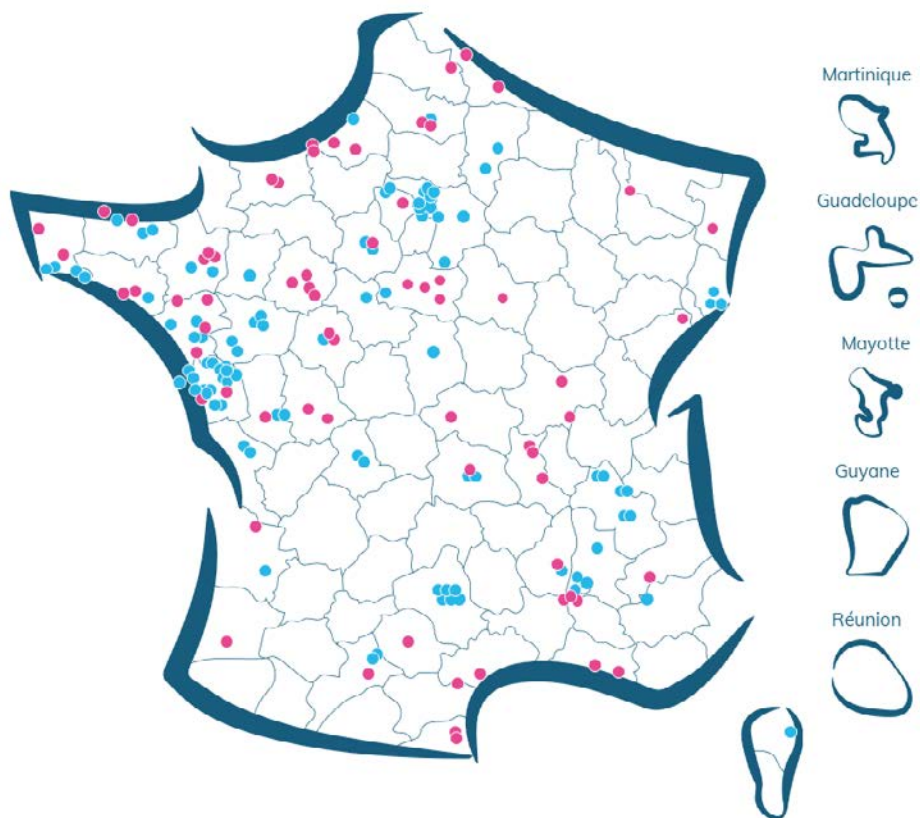
Le **réseau Les p'tits Babadins** a été l'un des premiers à se lancer sur ce réseau avec les premières micro-crèches ouvertes **dès 2008** et a développé aujourd'hui une réelle expertise, aussi dans la **gestion d'une micro-crèche** (gestion commerciale, fournisseurs, partenaires) que dans l'**élaboration de projets pédagogiques** pour l'accompagnements des jeunes enfants dans leurs premières années.

Aujourd'hui, c'est **100 micro-crèches** qui font parties du réseau **Les p'tits Babadins**, et une soixantaine en projet.



Le réseau

100 micro-crèches et de nombreuses autres à venir !



- Crèches ouvertes
- Crèches en projet





Le concept

Une micro-crèche en quelques mots

La capacité d'accueil d'une micro-crèche est limitée à **10 enfants** simultanément. **Cette capacité a été élargie à 12 en 2021** sous certaines conditions de surfaces.

Le principal avantage par rapport à une crèche classique est de pouvoir faire le **suivi individualisé** de chaque enfant et d'**accompagner son évolution**.

Les clients d'une micro-crèche sont des entreprises de toutes tailles qui **réserverent des places pour les enfants de leurs salariés**, les municipalités pour les enfants domiciliés sur leurs communes ainsi que **les parents directement**.

Le fonctionnement d'une micro-crèche

Le fonctionnement d'une micro-crèche peut être financé :

- soit par les **prestations de service d'action sociale** dans le cadre de la Prestation de Service Unique.
- soit par le **Complément de libre choix du Mode de Garde** versé aux familles dans le cadre de la Paje (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant)

Pour des raisons de simplicité et de rentabilité, Les p'tits Babadins ont fait **le choix de la Paje**, avec une tarification adaptée pour permettre un **accès à toutes les familles**.





Le concept

L'enfant au cœur du projet dans son quotidien

- Un **accueil individualisé** prenant en compte le rythme de l'enfant
- Un **dialogue constant** avec les parents, des professionnels à leur écoute
- Une dimension **familiale**
- Son **doudou est son meilleur ami**, il est à sa disposition
- Un aménagement de l'espace **pensé, sécurisé et adaptable**
- Des **repères temporels** (regroupement le matin, repas, lecture, sieste...)
- Des **repères spatiaux** avec des coins de jeux définis (poupées, garage...)
- Des **partenariats extérieurs** pour qu'il découvre d'autres personnes et d'autres environnements (conteuse, intervenant musical, jardinage, déplacement à la médiathèque, ludothèque...)
- Des activités variées de **découvertes et de motricité** (éveil corporel, sensorialité...)
- Favoriser l'acquisition de l'**autonomie de votre enfant**
- Débuter l'**apprentissage** des règles de vie en collectivité

Les plus de la filiale

- Le **savoir-faire** et l'**expertise** du réseau leader en France
- Des **projets pédagogiques** innovants
- Un **espace Snoezelen** dans chaque micro-crèche
- Un **bâtiment spécifiquement** conçu pour être une micro-crèche
- **Accès à la centrale d'achats du réseau** (mobilier, consommable, etc.)
- Les retours d'**expériences des référentes pédagogiques** du réseau



Les services exclusifs de la filiale

AMA CAMPUS

AMA Campus, l'école des services à la personne, est une **plateforme pédagogique** proposant des **formations certifiantes** à tous les professionnel-le-s intervenants auprès des enfants ou des seniors : pédagogie Montessori, accompagnement Alzheimer, sensibilisation à la bientraitance...

Les avantages : répondez à l'obligation de formation de vos salariés sans fermer votre crèche.

Kidsplace

La **plateforme** Kidsplace facilite la recherche de garde d'enfants en connectant les parents avec l'intégralité des professionnel-le-s. (nounous, babysitters, assistantes maternelles, crèches, agence de garde d'enfants).

L'offre Care + permet de bénéficier d'un **accompagnement personnalisé** : recherche de garde d'enfants pour les parents et selon leurs critères, aide aux démarches administratives...

Kidsplace est aussi une **communauté** pour partager des expériences et activités en famille, et un ensemble d'outils pour mieux **gérer la parentalité**.

Les avantages : référencez votre crèche, gagnez en visibilité, profitez du job-board pour recruter.





Votre projet

Un accompagnement personnalisé

- Aide à l'**élaboration de l'étude du marché** local
- Etablissement d'un **business plan adapté** et aide à la recherche de financement
- Assistance au **montage du dossier CAF / PMI**
- **Projet architectural / pédagogique**

Des formations

- La **démarche commerciale** auprès des entreprises
- Le **relationnel** avec les parents
- La **gestion RH**
- Les points clefs de la **gestion générale** d'une crèche (assurance, taxe, formalités légales...)

Des outils informatiques performants

- Le **logiciel Clémentine**
- La plateforme de **suivi financier** et les **tableaux de bord**
- Une plateforme **Learning Management System (LMS)**
- **Une application innovante** (Kidsplace)

L'animation dynamique du réseau

- Les **journées pédagogiques**
- Les **échanges** entre EJE (forum dédié)
- Les **conventions** du réseau
- Le **suivi** et la **disponibilité au quotidien** de la tête de réseau (Commercial, RH, Chargé de communication, Comptable, etc.)



La fonction du gérant

Vous êtes **gérant·e de l'entreprise**, à ce titre vous sont dédiées les **tâches de gestion quotidienne** :

- **Contact commercial** avec les parents, présentation de l'offre de la crèche, établissement des factures. Pour la gestion de votre crèche, vous disposez de l'outil de gestion intégré et sécurisé Clémentine. Une **formation de 2 jours à l'outil** est prévue lors de votre prise de fonction
- **Coaching de la directrice**
- **Suivi de gestion financier** avec notre consultant
- **Interface avec l'expert-comptable** du groupe
- **Gestion des achats et suivi de la maintenance**
- Relations avec **les partenaires locaux** : entreprises, collectivités locales, CAF, PMI...

La gestion d'une micro-crèche vous laisse du temps pour vous. Elle vous permet **d'entreprendre progressivement tout en gardant une autre activité professionnelle**.

Nous estimons **cette fonction de gestion à 1 jour par semaine** en vitesse de croisière (hors période de lancement).





L'accompagnement

Un consultant travaille avec vous sur tout le **montage du projet** et vous **accompagne** lors des rendez-vous importants. Une fois les agréments obtenus, **Les p'tits Babadins vous forme** à la gestion d'une crèche et vous accompagne sur le recrutement du personnel.

Après la première micro-crèche, vous pouvez **envisager de développer une deuxième** puis une troisième micro crèche sur le secteur pour en **assurer la gestion future** selon les mêmes modalités.

Pour chacune des micro-crèches que vous créez **avec notre appui**, l'opération immobilière correspondante (achat du terrain et construction du bâtiment de crèche) sera **supportée par le réseau**.

Vous participez...

- à la recherche de la **commune d'accueil** du projet
- à la recherche d'un **terrain ou de locaux** à aménager
- à **l'étude de faisabilité** du projet
- au **montage du projet** auprès de la CAF et de la PMI
- à la **conception et à l'aménagement de la micro-crèche** selon un cahier des charges type

Une formation est dispensée portant sur...

- les **techniques commerciales** pour argumenter l'intérêt du projet auprès des clients entreprises ou collectivités locales
- **l'organisation de l'activité** (notamment le projet pédagogique)
- le **recrutement**, les **contrats de travail**, le **système de rémunération**
- l'utilisation d'outils informatiques pour faciliter la gestion de l'activité et maîtriser les **aspects financiers du projet**



Les étapes du projet

Contact

- **Contact téléphonique** avec un consultant Les p'tits Babadins
- **Entretien** avec le consultant



Validation du projet et remise des documents d'information

Montage du projet et transmission du savoir-faire

- Réalisation du **pré-diagnostic**
- **Prospection commerciale**
- **Projet pédagogique** et programme architectural
- Montage **juridique et financier**
- Etude d'**implantation**



Contrat de réservation et d'assistance au démarrage filiale
Phase 1

Développement et suivi

- **Formation** avant démarrage de l'activité du gérant
- **Suivi de gestion**
- **Animation réseau** : échanges entre gérants et directrices de crèches, formations salariés, suivi pédagogique
- **Achats groupés**



Création de la société de crèche et de la SCI (si nécessaire)
Phase 2





Les éléments financiers

Le chiffre d'affaires prévisionnel

Le modèle est basé sur la création d'une micro-crèche de 10 places avec un taux de **remplissage** progressif de **70 à 90 %**

- Année 1 : **150 000 € HT**
- Année 2 : **165 000 € HT**
- Année 3 : **185 000 € HT**

Activité non soumise à la TVA.

Amélioration prévisionnelle d'environ 20 000 € /an avec la 12^e place

Les conditions financières de la société d'exploitation

- **Contrat de réservation et d'assistance au démarrage** : 6 000 € TTC
- **Participation à hauteur de 30%** du capital social : 1 800 €
- **Redevance réseau** : 5 % sur le CA HT
- **Aucun investissement demandé pour l'opération immobilière qui sera prise en charge à 100% par le réseau**



Déroutement du projet

Phase 1

Contrat de réservation et d'assistance au démarrage

Pré-diagnostic d'implantation : 2 400 € TTC d'acompte pour lancer le projet
En cas de non-réalisation du projet, un remboursement du pré-diagnostic à hauteur de 50 %.

Phase 2

Création de la filiale

3 600 € TTC (solde du contrat de **réservation** et d'**assistance** au démarrage)
1 800 € d'**apport au capital** (pour création de la filiale)

Avant le démarrage

- Formation terrain à la gestion d'une structure d'accueil (5 jours)
- Paramétrage de l'application de gestion, formation.

Redevance annuelle de 5 % du CA HT comprenant

- **Animation réseau** : 2 à 3 réunions annuelles
- **Suivi du projet pédagogique** avec une professionnelle Petite Enfance
- Programme de formations
- **Suivi financier** par un consultant Les p'tits Babadins
- **Conseil juridique et social**
- **Veille documentaire**
- **Achats groupés**
- **Référencement plateforme** de vente de places entreprises
- Maintenance, mise à jour et assistance pour les logiciels de suivi financier et l'application de gestion intégrée.
- **Formations individualisées** proposées au gérant et à la directrice de crèche : recrutement, mise en place des projets, gestion administrative et commerciale... Prises en charge par la formation continue.



Les outils informatiques

Les p'tits Babadins utilisent des outils informatiques **performants** pour faciliter la **gestion prévisionnelle financière** et la **gestion courante de l'activité**. Ces deux outils sont accessibles **via internet**, ce qui permet au gérant de **travailler conjointement avec le consultant Les p'tits Babadins**.

Business plan & Suivi de gestion : logiciel Contrôle et Gestion

Les p'tits Babadins montent le dossier financier prévisionnel et établit un **modèle économique basé sur des hypothèses réalistes**.

Par ailleurs, ce prévisionnel est utilisé lors de la phase de suivi pour pouvoir comparer ce qui a été prévu financièrement à ce qui est réalisé.



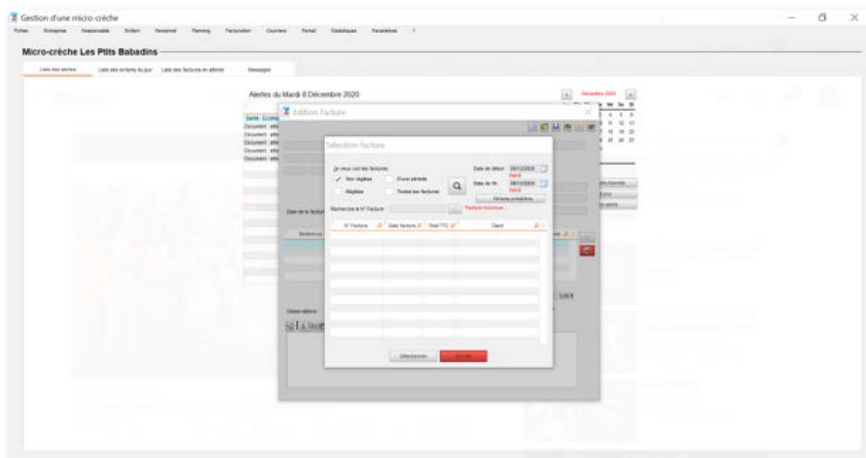
Les outils informatiques

Clémentine, application de gestion de l'activité micro-crèche

Ce **logiciel** produit des tableaux de **suivi de l'activité**, en lien avec le logiciel Gestion Prévisionnelle.

Il permet de **gérer les inscriptions**, le **planning** en temps réel, la **facturation**, les **prélèvements automatiques**, le **détail des heures** de présence réelles et des heures facturées.

Il est optimisé pour faire **gagner du temps** au gestionnaire grâce à la saisie simplifiée des heures de présence via une application tablette permettant un contrôle immédiat des présences enfants.





Nos actualités presse



Une micro-crèche ouvre ses portes dans la zone d'activité

Plus de 70 acteurs ont été réunis à la fin de la semaine dernière à la mairie de La Roche-sur-Yvon pour inaugurer la nouvelle micro-crèche de la zone d'activité.

Le projet a été initié par la commune de La Roche-sur-Yvon et financé par la Région Pays de la Loire. La micro-crèche accueillera 10 enfants de 18 mois à 3 ans.

Capacité d'accueil de 10 enfants

Elle accueillera 10 enfants de 18 mois à 3 ans. Elle est équipée de matériel pédagogique et ludique. Elle est ouverte de 8h30 à 12h30, du lundi au vendredi.



À l'inauguration de la micro-crèche, à gauche sur la photo Line Wignaniak.

La micro-crèche est gérée par trois professionnelles, diplômées et expérimentées, et accueille localement, à proximité de la commune, les enfants de la zone d'activité. Elle accueillera 10 enfants de 18 mois à 3 ans.



Émilie Guérin
Responsable de la crèche "Les p'tits babadins"
Crèches Un accueil sous surveillance sanitaire

19/20 Pays de la Loire



 **Contact****Arnaud Demolliens**

Responsable projet
arnaud.demolliens@lesptitsbabadins.com
06 50 46 37 08

Corentin Le Marec

Responsable Pôle Petite Enfance
corentin.lemarec@lesptitsbabadins.com
06 67 85 44 02

Samantha Rutter

Consultante Les p'tits Babadins
07 67 73 85 44
samantha.rutter@lesptitsbabadins.com